



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Visa Canada et ses clients émetteurs reportent temporairement le transfert de la responsabilité des transactions frauduleuses en présence d'une carte à puce

La nouvelle date du transfert de cette responsabilité est le 31 mars 2011

(Toronto, Ontario) 24 septembre 2010 – Visa Canada et les institutions financières canadiennes émettrices des cartes Visa, à la demande des marchands, aident ceux-ci en reportant au 31 mars 2011 le transfert de la responsabilité des transactions frauduleuses en présence d'une carte à puce au Canada. À cette date, les marchands canadiens deviendront alors responsables des transactions frauduleuses, effectuées au Canada en présence d'une carte à puce, qui auraient pu être évitées par l'adoption de la technologie à puce. La responsabilité entourant les cartes à puce utilisées à des appareils non adaptés à la carte à puce au Canada devait initialement être transférée le 31 octobre 2010, mais les émetteurs continueront de l'assumer jusqu'au 31 mars 2011.

Visa et ses clients reconnaissent la complexité du passage à la technologie du paiement par carte à puce pour les marchands canadiens. Ceux qui ont amorcé le processus de conversion auront plus de temps pour implanter la technologie de la carte à puce et peuvent temporairement reporter la modification de leur environnement de paiement jusqu'à la fin de décembre, période d'emplètes en général la plus occupée de l'année. Ce report n'aura aucune répercussion défavorable à long terme sur le passage à la carte à puce au Canada.

« Visa et ses clients reconnaissent que cette prolongation permet aux marchands de reporter temporairement l'adoption de la technologie de la carte à puce jusqu'à la fin de la période fort occupée des Fêtes, s'ils choisissent de le faire », a déclaré Tim Wilson, chef de la direction de Visa Canada.

Les marchands jouent un rôle essentiel en aidant à créer un système de paiement sécuritaire au Canada. La réussite du lancement de la carte à puce avec NIP (numéro d'identification personnel) au Canada a été facilitée par les nombreux marchands qui ont déjà adopté la technologie de la carte à puce. Visa les félicite de contribuer à augmenter la sécurité d'un système de paiement déjà solide. Ils bénéficient de plus de sécurité et de commodité, d'une efficacité accrue et d'une réduction des débits compensatoires imputables à la fraude.

En 2003, Visa Canada s'est engagée à implanter la technologie de la carte à puce dans le marché canadien afin de fournir aux marchands et aux titulaires d'une carte Visa les avantages que procure la carte à puce avec NIP en matière de sécurité. Les cartes à puce intègrent une micropuce et utilisent des données dynamiques pour renforcer la sécurité des transactions par carte de crédit.

Les cartes à puce ne sont qu'un des nombreux niveaux de sécurité offerts par les systèmes et les programmes de prévention et de détection de la fraude de Visa. Par exemple, les titulaires d'une carte

Visa peuvent avoir l'esprit tranquille, sachant qu'en vertu de la politique Responsabilité zéro de Visa, ils ne seront pas responsables de l'utilisation non autorisée de leur carte dans le cas d'une perte, d'un vol ou d'une utilisation frauduleuse de leur numéro de carte.*

Pour en savoir davantage sur la technologie à puce, Visa incite les marchands à discuter avec leur acquéreur ou leur société de traitement de paiement, ou à visiter Visa.ca/marchand.

À propos de Visa Inc.

Visa est une société de technologie de paiement mondiale qui relie les consommateurs, les entreprises, les institutions financières et les gouvernements de plus de 200 pays et territoires à une monnaie numérique rapide, sécuritaire et fiable. À la base de la monnaie numérique figure le réseau de traitement le plus perfectionné du monde – VisaNet – lequel peut traiter plus de 10 000 transactions à la seconde, tout en protégeant les consommateurs contre la fraude et en garantissant un paiement aux marchands. Visa n'est pas une banque. Elle n'émet aucune carte, ne consent aucun crédit et n'établit pas les taux et les frais applicables aux consommateurs. Cependant, les innovations de Visa permettent à ses institutions financières clientes d'offrir plus de choix aux consommateurs : payer maintenant par carte de débit, d'avance au moyen d'une carte prépayée ou plus tard à l'aide d'une carte de crédit. Pour obtenir plus d'information, visitez www.corporate.visa.com.

- 30 -

Personne-ressource : Teri Broughton, Visa Canada, 416-860-8869, tbrought@visa.com

* Les titulaires d'une carte Visa doivent établir qu'ils ne sont pas responsables de la transaction, conformément à toutes les ententes applicables de l'institution financière émettrice. Les cartes Visa Approvisionnement, Visa Entreprise et Visa Affaires sont exclues du programme.